

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 39
SÉANCE DU 3 JUILLET 2025**

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 3 JUILLET 2025

Le jeudi 3 juillet 2025 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 27 juin 2025, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mrs TRIQUET, COIGNARD, Mme LECHAT, Mr LEROUX, Mme LEFEUVRE, Mrs MORIN, BEUCHER, POIRIER, Mmes PINÇON, LECOURT, DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mrs PERRIER, BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame LE RIDOU pouvoir à Monsieur LEROUX
Monsieur PELLOQUIN pouvoir à Monsieur POISSON
Madame OZILLE pouvoir à Madame LECHAT
Monsieur LUCAS pouvoir à Madame CORMIER
Madame CHOPIN pouvoir à Madame LEFEUVRE
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur COIGNARD
Madame MILLE pouvoir à Monsieur PERRIER

Absents excusés : Messieurs BENOIST-PIGNÉ et Madame PARIS-
RIAUTÉ

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour :
« Demande de subvention ARS : extension de la maison de santé) ; adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 15 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE ENTRE LE 16/05/2025 ET LE 03/07/2025

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
 - Concession nouvelle n°942 – 252.09 €
 - Concession n°943 – mémoration – 170.33 €
 - Concession n°943 – plaque de mémoration – 39.74 €
 - Concession n°944 – mémoration – 170.33 €
 - Concession n°944 – plaque de mémoration – 39.74 €
 - Concession n°945 – mémoration – 170.33 €
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
31/05/2025	AK 0352	236 000 €	Renonciation
06/06/2025	ZI 0284	265 000 €	Renonciation
06/06/2025	AE 0057	214 000 €	Renonciation
10/06/2025	ZI 0289	292 712 €	Renonciation
12/06/2025	AN 0325	330 900 €	Renonciation
12/06/2025	AE 0245	208 000 €	Renonciation
19/06/2025	AK 0107	250 000 €	Renonciation
20/06/2025	AI 0352	290 000 €	Renonciation
21/06/2025	AN 0455	200 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant
16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant
17. Lignes de trésorerie : néant
18. Renouvellement adhésion aux associations : néant
19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Création d'un emploi de responsable cuisine centrale

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,
Vu les besoins du service,
et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} août 2025 un emploi permanent à temps complet de responsable cuisine centrale. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de

- *Technicien territorial*
- *Technicien principal de 2^{ème} classe*
- *Technicien principal de 1^{ère} classe*

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} août 2025.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : il s'agit de Monsieur GOURAUD, responsable de la cuisine centrale, qui a obtenu une promotion interne. Son poste était déjà fléché en B sur l'organigramme de la commune.

Recrutements d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant que le recours à des agents contractuels permet de gérer des fluctuations de fréquentation des services communaux à la population, tout en maîtrisant les charges de personnel et ainsi assurer la continuité des services,

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs,

Il vous est proposé :

- le recrutement des emplois suivants pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 avec un temps de travail minimum avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires jusqu'à 35H suivant les besoins des services :

Grade	Catégorie	Rémunération	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint territorial d'animation	C1	1 ^{er} échelon	35H00	1
Adjoint territorial d'animation	C1	1 ^{er} échelon	4h le samedi sur le temps scolaire	1
Adjoint territorial d'animation	C1	1 ^{er} échelon	1H/jour sur le temps scolaire	8
Adjoint territorial d'animation	C1	1 ^{er} échelon	1H/jour	5
Adjoint technique territorial	C1	1 ^{er} échelon	35H00	3
Adjoint technique territorial	C1	1 ^{er} échelon	33H80	1
Adjoint technique territorial	C1	1 ^{er} échelon	33H50	2
Adjoint technique territorial	C1	1 ^{er} échelon	1H/jour	2

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : il s'agit de deux délibérations génériques annuelles pour le recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, cela évite de prendre une délibération à chaque fois.

Monsieur PERRIER : est-ce que par rapport à la délibération de l'année dernière, tous les postes avaient été pourvus ?

Monsieur POISSON : les 8 postes de 1H sur le temps scolaire correspondent à nos besoins pour la surveillance des cours le midi et ceux d'adjoints techniques à 33H50 ou 33H80 sont pour l'école Bono Campo. Le poste d'adjoint d'animation à 4H le samedi, correspond à un besoin pour le foyer des jeunes. Pour le reste, il s'agit de postes éventuels, qui ne seront pas forcément pourvus sur l'année scolaire.

Recrutements d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant que le recours à des agents contractuels permet de gérer des fluctuations de fréquentation des services communaux à la population, tout en maîtrisant les charges de personnel et ainsi assurer la continuité des services,

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs,

Il vous est proposé :

- le recrutement des emplois suivants pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 :

Grade	Catégorie	Rémunération	Temps de travail	Nombre de postes
Stagiaires et moniteurs BAFA	/	Forfait journalier suivant délibération annuelle	8 à 10H/jour	40
Adjoint territorial d'animation	C1	1 ^{er} échelon	1H/jour avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires jusqu'à 35H	5
Adjoint technique territorial	C1	1 ^{er} échelon	1H/jour avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires jusqu'à 35H	2

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rémunération des animateurs

Madame CORMIER, Adjointe responsable de la Commission Enfance-Jeunesse-Vie scolaire-Affaires sociales, expose le rapport suivant :

Afin d'assurer la rémunération des animateurs du Centre Municipal d'Accueil et de Loisirs et du service jeunesse et sports lors des prochaines vacances scolaires,

Il vous est proposé d'appliquer le barème suivant :

- Stagiaire BAFA - 18 ans : 64,90 € par jour (congrés payés inclus)
- Stagiaire BAFA + 18 ans : 74,20 € par jour (congrés payés inclus)
- Moniteur BAFA -18 ans : 80,35 € par jour (congrés payés inclus)
- Moniteur BAFA + 18 ans : 91,80 € par jour (congrés payés inclus)

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame CORMIER : 22 animateurs ont été recrutés pour cet été. Suite à une réunion avec Jeunesse et Sports, il a été spécifié que les jeunes de – 18 ans ne travaillent pas plus de 35H , d'où ces 4 barèmes.

Attribution d'une gratification pour une stagiaire

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de sa formation « Licence Sciences de l'information et du document » à l'université de Lille, Madame FRULEUX Emma effectue un stage de 8 semaines du 12 mai au 4 juillet 2025 au service communication de la commune.

Aussi, afin de récompenser le travail accompli,

Il vous est proposé :

- de lui attribuer une gratification d'un montant de 285 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : le montant est calculé au prorata de la durée du stage.

Cession d'un véhicule

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Par délibération du 4 juin 2020, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers dans la limite de 4600 €.

Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau tracteur 4052R John Deere pour les services techniques, l'entreprise Breillon-Bertron a fait une proposition de reprise de l'ancien tracteur 4600 John Deere pour un montant de 7 000 €.

Le prix de vente du véhicule dépasse le seuil fixé par la délégation précitée et impose une délibération du conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à céder ce bien mobilier.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à céder en l'état le tracteur 4600 John Deere à l'entreprise Breillon-Bertron pour un montant de 7 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : le nouveau tracteur était en reste à réaliser pour 51900 €.

Monsieur PERRIER : comment fait la collectivité pour vendre un bien ? elle met une annonce ?

Monsieur TRIQUET : il s'agit d'une reprise qui faisait partie de l'offre globale.

Décision modificative n°1

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2024.

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		
023	Virement à la section investissement	27 139
<u>Recettes</u>		
74111	Dotation forfaitaire des communes	- 11 889
741121	Dotation de solidarité rurale	+ 34 246
741127	Dotation nationale de péréquation	+ 4 782
TOTAL		27 139

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		
2315 chap.041	Installations, matériel et outillage technique	+ 51 585
238 chap.041	Avances versées sur commandes d'immo corporelles	- 51 585
10226	Taxe d'aménagement	+ 1 500
TOTAL		1 500

<u>Recettes</u>		
021	Virement de la section fonctionnement	+ 27 139
1641	Emprunts	- 25 639
TOTAL		1 500

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : il s'agit de l'ajustement des dotations pour 27 139 € de plus que prévu au BP. Pour l'investissement, il s'agit simplement d'un changement de compte et les 1500 € correspondent au reversement de la part de la taxe d'aménagement qui revient à Laval Agglomération.

Jury d'Assises – Année 2026

En application des articles 259 à 267, A36-12 et A36-13 du code de procédure pénale, il y a lieu de procéder, comme chaque année, à un tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2026.

Pour la Commune de BONCHAMP-LES-LAVAL, le Maire procède au tirage de dix-huit noms à partir des listes électorales. Celui-ci a donné les résultats suivants :

- ABADIE Roland
- BOISNARD Julien
- CARCEL Christian
- CESBRON Vincent
- DARTOIS Mathilde
- DUVAL (BAUPLÉ) Valérie
- FORGIN Didier
- GARNAVAULT (DELAURIERE) Monique
- GENTIL Zoé
- GOUDET Maxime
- HAMADI (GUIBOUX) Florence
- JUIGNE Audrey
- LINTANF (LEVELEUX) Dominique
- MAGNE Loralie-Kimberley
- MAIGNAN (MARTEAU) Marie
- MERCIER (CORMIER) LOUISETTE
- ROUILLET Gislaine
- TAFFOREAU Moïse

Compte rendu commission sports du 26/06/2025

Présents :

Jérémy Leroux (adjoint aux sports et environnement)

Jonathan Bouré (élu, membre de la commission sports)

Alain Hutter (Président ESB)

Stéphane Bahon (Directeur service des sports)

Excusée :

Patricia Chopin (élue, membre de la commission sports)

1- Médaille de la Jeunesse, des sports et de la vie associative

- Mail envoyé aux sections :

Chaque année des bénévoles particulièrement investis dans l'engagement associatif en Mayenne sont mis à l'honneur et se voient **décernés** par madame la préfète la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

En vue de la prochaine **promotion** des médaillés, nous pouvons parrainer des **bénévoles** qui œuvrent au sein de notre commune dans le champ de la culture, du social, de l'éducation et du sport, ou tout autre **domaine** d'intérêt général et qui selon vous mériteraient de se voir attribuer.

Vous trouverez **ci-dessous** la liste des récompenses et les conditions :

- **une lettre de félicitations** : pour les **bénévoles** qui se sont distingués de manière honorable au service d'activités **associatives** d'intérêt général ; elle représente une **première reconnaissance** qui doit être très largement attribuée à des jeunes, elle vise à honorer des personnes ne pouvant prétendre une médaille. Elle est destinée aux animateurs, dirigeants, athlètes en activité depuis moins de 8 ans. Elle **constitue** un témoignage de reconnaissance dans l'attente **éventuelle** de l'attribution de la médaille de bronze.

- Elle peut être attribuée à des jeunes (à partir de 15 ans) qui **œuvrent** dans le domaine associatif.

- **la médaille de bronze** : 6 ans de bénévolat au minimum ;

- **la médaille d'argent** : 10 ans de **bénévolat** minimum (dont 4 ans dans l'échelon bronze) ;

- **la médaille d'or** : 15 ans de bénévolat minimum (dont 5 ans dans l'échelon argent).

Je vous invite à m'envoyer par retour mail les noms (avec pièces d'identité) des personnes que vous souhaiteriez voir récompensées (2 noms maximum par associations) avant le 28 juin, **en veillant à respecter une parité femmes-hommes** et à prendre en **considération** ceux qui s'engagent sans mandat particulier, avec désintéressement et dévouement et tissent, par leurs actions **concrètes** et souvent **discrètes**, le lien social dans nos territoires.

Pour info, actuellement la **Préfecture** a reçu **beaucoup** de **demandes** de médailles pour le Sport et principalement des **hommes**.

Une commission se tiendra en octobre afin d'étudier toutes les candidatures.

Les candidats retenus seront alors **récompensés** en décembre lors d'une **cérémonie** de remise de médailles à la **préfecture**.

2- Forum des associations

- a. Date :
Samedi 6 septembre de 10h à 15h
- b. Organisation :
Mise en place à partir de 8h
Proposition de laisser ouverte la porte issue de secours salle G pour donner l'accès aux **associations** afin de pouvoir maintenir fermé l'accès public jusqu'à l'heure d'ouverture, idem pour salle Galbé, entrée par patio.
- c. Plan à mettre en place
- d. Action ESB, présentation stand sport « bouger avec nous, vivez mieux »
positionnement en milieu de salle face CMJ et Citoyenneté
- e. Demande section volley Argentré pour participer au forum -> refus de la commission
- f. Judo club lavallois **demande** de créer une antenne à Bonchamp -> refus de la commission du fait que ce soit une antenne et non pas une création de structure sur Bonchamp.

3- Point service des sports (Stéphane Bahon)

- a. Accueil collège la salle
Une demande doit être refaite par le directeur du collège « La Salle » pour continuer la mise à **disposition** de salle des sports le temps de la fin de leurs **travaux**, courrier à **recevoir**.
Accord de la commission sports sur principe contre rétribution
- b. Retour journée héritage 2024
Bon retour sur la journée, 60 enfants de GDM, 3 **sections** présentes dès le matin (**Vovinam**, basket et jazzline)
Pique-nique le midi avec GDM
Ouverture à 15h avec les **sections** (12 **présentes**, 20 **activités**)
toujours du monde sur les ateliers

Budget de la journée : 767,83 €

Projet à monter avec l'ESB pour les années futures afin de pouvoir toucher des subventions via l'ANS et FFCO

La semaine olympique (nom à changer ?) continuera dans les écoles

Quid de la journée héritage (réflexion en cours), date, format, etc...

c. Planning des salles

Réponse à faire aux sections

Dilemme créneaux hand/basket

Une étude va être faite pour repasser une des salles de tennis en salle « sport de raquette » à partir de l'année 2026-2027

Sport adapté, mêmes demandes que tous les ans, (en journée et 2 soirs)

d. Demandes faites auprès du service des sports

Demande supplémentaire pour organisation Futsal UGSEL junior, 12 équipes -> refus de la commission pour cause d'impact supplémentaire sur les sections bonchampoises

Demande supplémentaire UNSS -> Idem

e. Mise à disposition des éducateurs

Idem 2024-2025 sauf ajustement

f. Stagiaires BPJEPS

Quelques demandes reçues pour 2025-2026, il est important pour le service de participer à la formation des jeunes éducateurs.

Une candidature retenue, un jeune bonchampoise (17 ans) ayant passé son stage pratique BAFA dans le service.

En attente de son entretien avec le centre de formation.

g. Tournoi des 4 régions

Manifestations durant le mois d'août (17 au 22 août). Mise à disposition salle G en cas de mauvais temps, vestiaires, terrain basket 3*3

Ok de l'ESB pour prêt du vélo appartement à l'association jumelage

h. Autres

CMJ : enveloppe pour investir dans un module de skate park et/ou rénover

Participation à la journée Hockey/Gazon

4- Point ESB (Alain Hutter)

- Planning des AG disponible en ligne
- Compte rendu AG handball du dimanche 22/06
- ~~Compte~~ rendu AG football du mercredi 21/06
- Guide des sports

Souhait de mise en place de la commission en lien avec l'ESB d'une soirée à destination des présidents sur le thème des salariés en association sportive (les devoirs et obligations vis-à-vis du salarié)

5- Travaux en cours

Point avec V.Foucoin du 12/06/2025 :

- Projet aménagement futur terrain foot, remplacement éclairage terrain 3, en attente T2, voir pout récupérer budget pour préparation arrivées électriques autour terrain 1
- Finition allées Galbé, JP regarde les travaux à terminer
- Dépose clôture devant hangar Galbé, non esthétique et pas d'utilité
- Fauche tardive autour du terrain synthétique et espace galbé, l'agriculteur doit être rencontré pour entretien mais aucune certitude qu'il veuille continuer gratuitement (pb d'exportation)
- Enrobé autour terrain 3*3 : rencontre Eurovia ce jour pour finition et pose des poubelles -> Pour prochaine commission prévoir temps plus long sur aménagement autour du terrain 3*3
- Eclairage salle G : le fournisseur est venu, pb de programmation du calculateur qui gère l'éclairage, en cours.
- Eclairage salle D, pb sur les « drivers », l'entreprise est passée pour expertise et remplacement
- Terrain de padel : remplacement ensemble du terrain 1 et récupère les existants pour futur remplacement du terrain 2. Brossage et re-sablage prévu à venir.
- Point sur la présence de bouteilles de gaz (VF se rapproche de VF)
- Vitrophanie à poser sur fixe hall entrée salle judo (fait)
- Robot tondeuse : 2 devis en cours entre 33 950.80 € TTC avec option, achat pour septembre 2025. Pose envisagée de la base au service technique, nécessité de préparation (socle béton, arrivées élec...)
- Bon retour sur protocole mis en place sur terrain d'honneur
- Remplacement éclairage dans salle tennis de table pour fin d'année
- Porte issue de secours salle de danse et salle tennis, devis signé et en attente date intervention entreprise Guyon
- Devis pour remplacement éclairage par détecteur de présence dans sanitaires du complexe

- Panneau affichage en haut de rue le long des terrains de tennis extérieurs, panneau identique celui salle A
- Robinet d'eau non poussoir derrière salle D (?)
- Demande à faire au service technique pour déplacer le praticable GR stocké en salle G dans local ménage salle A

6- Mis en place du groupe travail structure foot

- Retour sur réunion du 17/04/2025
Les présents, les besoins, le planning souhaité

7- Divers

- Signal-sports (suite réunion ANDES)
- Point manifestations futures
Gala ESB GR
Critérium cycliste
Les foulées bonchampoises
Forum des associations
- Point minibus (accidents et entretien)
- Planning commission sports 2025-2026 -> planifier les dates à partir de septembre lors de la prochaine commission sports
- Demande de riverain pour élargir horaire ouverture des wc à l'espace Galbe et mis en place éclairage (voir provisoire) sur le même espace

Prochaine réunion le 4 septembre à 18h30

Compte rendu de réunion

Réunion du 11 Juin 2025

Personnes présentes :

- Fabienne LERIDOU
- Isabelle LEFEUVRE
- Nathalie PINCON
- Manuela PIGNEAU
- Isabelle OZILLE

Personnes excusées :

- Gwénael POISSON
- Jonathan BOURE
- Anne-Marie MILLE

1/ SUJETS MAGAZINE :

P. 1 : 1ere de couverture : PHOTO Stationnement Centre-ville

P. 2 : Edito-sommaire-ours / Mr Poisson

P. 3 : Cadre de vie

- Stationnement centre-ville : le centre-ville se dote d'une vingtaine de places en stationnement minute

P. 4 et 5 : Cadre de vie - Vie économique

- Avancée des travaux Quartier des fleurs + Nexity Route du Mans ?
- Programme Procivis (photo le 26 juin) avec présentation des nouveaux commerces en RDC
- Nouveaux commerces et changement de propriétaires : Frédéric Couturier, Consultant ; Jonathan Los, Boulangerie Pâtisserie Au pêcher gourmand ; Agence ADHAP, Aide à domicile Cap Commerces.

P. 6 : Culture et Citoyenneté

- Annonce programme des Journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre + la conférence du 18 septembre aux Angenoises (1/2 page)
- Journée citoyenne Samedi 4 octobre avec QR Code pour inscriptions (1/2 page)

P. 7 : Infos municipales

- Avec le CCAS profitez d'ateliers collectifs et gratuits de 6 séances pour vivre une retraite sereine et active
- Etat civil (décembre 2024 au 15 juin 2025) - (1/2 page)
- Tribune libre (1/2 page)

P. 8 : 4^{ème} de couverture AGENDA du 2 juillet au 15 octobre 2025

2/ JOURNEES DU PATRIMOINE :

Conférence le 18 septembre 2025 à 20 H aux Angenoises, « Chemins du Mont St Michel en Mayenne ... et à Bonchamp

Visites de l'Eglise les 20 et 21 Septembre 2025

Déambulation sur le thème des Oiseaux le 21 Septembre avec le groupe « Bocca Chiusa »

Dossier en cours pour une remise de Médaille de Bronze du Tourisme à Paulette GARNIER (en attente de réponse) si la Médaille est confirmée nous offrirons un panier garni et/ou bouquet de fleurs.

3/ RETOUR SUR L'ATELIER EN COMM'UN

La Direction de la communication et de l'attractivité de Laval Agglomération a organisé L'Atelier en Comm'un(e) pour échanger sur la communication du territoire auquel Manuela et Emma ont participé le 5 juin.

A l'origine deux dates étaient proposées. L'une d'elles a été annulée, faute de participants. A ce stade rien de concluant.

4/ FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 6 Septembre 2025 ; Point Fait avec Jérémy pour l'organisation

Nous avons pris la décision de modifier les horaires à savoir :

- Installation dès 8 H par nous
- Installation des stands par les associations 9h à 10H
- Ouverture au public de 10H à 15H

Possibilité de faire des dossiers pour la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif : dossier à remettre pour le 14 Juillet 2024.

Nous allons essayer de proposer plusieurs dossiers

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Compte-rendu de la réunion du mercredi 25 Juin 2025 à 18h30

Présents : Mme Joslane CORMIER,
Mme Janick LECHAT,
Mme Rachèle LECOURT,
M. Matthieu PERTHUÉ,

Personnel mairie : Mme Virginie VIELLEPEAU, Adjointe Pôle Jeunesse

Excusés ou absents : Mme Fabienne LE RIDOU, Emma GILLOT, Eitan GODMENT,
Victorine IKSAL.

Jeunes conseillers municipaux : Raphael LECOURT, Baptiste MOUSSU, Jules TELESSIER

Le secrétariat de séance est confié à Mme LECHAT.

Ordre du jour :

- Forum des associations
- Journée citoyenne
- Visite de ruchers
- Questions diverses

Forum des associations

Date : 6 Septembre 2025 de 10 h à 15 h

Installation de 9 h à 10 h

La table du CMJ sera installée à côté de la table Journée citoyenne dans le milieu de la salle.

Les jeunes conseillers vont se concerter entre eux pour former des groupes de 2 ou 3 personnes pour tenir le stand et définir des créneaux horaires.

Les jeunes conseillers mettront le T-shirt du CMJ

Il est prévu un repas le midi sur place (sandwich, tartelette et boisson)

Pour ce repas, il faut s'inscrire auprès de Mme LECHAT ou sur le groupe WHATSAPP avant le 16 juillet.

Prévoir :

- L'oriflamme du CMJ → **Janick LECHAT**
- Dossier inscription pour d'éventuels jeunes qui souhaiteraient s'investir au CMJ → **Virginie**
- Affiches des projets, questionnaire ludothèque (fait par les jeunes avec l'aide de la commission et/ou Virginie) → **Jeunes Conseillers Municipaux**

Les Jeunes Conseillers doivent donc fixer des dates pendant l'été entre eux pour préparer les affiches et supports pour le stand ainsi que le questionnaire « Ludothèque » à destination des jeunes bonchampois.

Virginie étant présente sur les camps cet été, ils seront en autonomie, supervisés par Mme Lechat (via la conversation WhatsApp) et aidés par les adultes élus du CMJ.

Journée citoyenne

Date : 4 octobre 2025

Une dizaine de pièges à frelon seront réalisés durant cette journée (le matériel est prévu par les services techniques)

Il sera fait une vidéo de cette fabrication de piège qui pourra être mise sur nos outils de communication (site internet, intramuros, Facebook)

Pendant cette action, les jeunes pourront parler de l'intérêt de ses pièges pour la faune et notamment pour les abeilles grâce à la visite de rucher qu'ils feront le 3 septembre 2025.

Visite d'un rucher

Date : 3 septembre 2025 de 14 à 16 h

Lieu : Abeilles mayennaises

2 heures de visite :

1. Travail des apiculteurs et vie des abeilles
2. Visite d'une ruche pédagogique et piège frelon
3. Extraction de miel et dégustation
4. Visite du musée des anciennes ruches

Questions diverses

Baptiste nous fait part de ces recherches pour un nouveau module concernant l'agrandissement du Skate Park

Cout du module Ets LEFORT de Bonchamp : 3 400 € H.TVA sans installation

Baptiste demande un devis complémentaire pour l'installation.

Virginie demande un devis comparatif à la Ste THE EDGE de ST JACQUES DE LA LANDE (35) qui a installé les modules déjà présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

* * *

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Étienne POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séances des 01/04, 06/05 et 05/06/2025, **pas de compte-rendu**

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 11/07, 19/09, 10/10, 07/11, 05/12, 16/01, 27/02, 03/04, 15/05, 12/06 et 03/07/2025, **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 16/10, 06/11, 11/12, 08/01, 05/02, 12/03, 01/04, 14/05 et 04/06/2025, **pas de compte-rendu**

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 10/06/2025,

Préambule

Visite des locaux d'Emmaüs, présentation de Blues Bees, financement solidaire

Agriculture et alimentation

1. Délibération – **Fonds d'aide MIAM 2025** et appel à projets pour la mise en œuvre des initiatives en faveur d'une alimentation durable à destination des mangeurs du territoire, Laval Agglo continue l'expérience dans une édition 2025 ambitieuse avec une enveloppe de 75 000 € à destination d'agriculteurs Bio mayennais, Laval Agglo contractualise avec Blue Project pour une durée d'un an à compter de juin 2025 et complété par un financement participatif citoyen.

2. Information – Présentation des indicateurs pour quantifier le modèle agricole souhaité dans notre PAT,

3. Information – Point inauguration de la place du 11 novembre – Agenda des 28-29 juin, action qui mobilise le PAT, Biodiversité

4. **Schéma d'accueil Bois de l'Huisserie (SABH)** – bilan actions 2024 et celles en cours de 2025,

Plan d'action sur 5 ans : 2024-2028, **3 axes** :

- Encadrer les pratiques actuelles et futures afin de garantir la protection de la biodiversité et la qualité paysagère de l'espace naturel sensible du bois de l'Huisserie
- Sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement par la découverte ludique et pédagogique de la forêt, de la faune et de la flore
- Proposer un accueil de qualité au sein de l'Espace Naturel Sensible du bois de l'Huisserie en diversifiant et en améliorant l'offre existante, **20 objectifs - 67 actions**

5. **Contrat nature** – Point d'avancement, 3 axes :

- Sensibilisation / Communication
- Mener des actions de protection
- Amélioration des connaissances, **8 Objectifs - 14 actions**

Climat & Énergies

6. **Information bureau communautaire – Laval Agglomération** : les transitions énergétiques,

- Chef de file des transitions énergétiques.
- Coordinateur de la stratégie climat & énergies : PCAET, schéma directeur des EnR, volet énergie PLUi-Scot et PLH.
- Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique.
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie et au développement des EnR du patrimoine communal (CEP)
- Productions d'énergies renouvelables sur son patrimoine.
- Participation au capital et financement de société de production.
- Chef de file mobilité : Plan de Mobilité Simplifié.

Les communes :

- Actions relatives à l'urbanisme (validation des permis de construire, ...).
- Actions relatives à la maîtrise d'énergie sur leurs patrimoines.
- Accompagnement au développement des EnR.
- Concertation autour de projets EnR, sensibilisation des habitants.
- Productions d'énergies renouvelables sur leurs patrimoines.
- Participation au capital et financement de société de production.
- Action relatives à la mobilité (gestion du stationnement, zones à circulation restreintes, ...).

Territoire Énergie Mayenne – Syndicat d'énergie,

- Autorité organisatrice des réseaux de distribution d'électricité et de gaz par transfert de compétence par les communes,
 - Soutien des communes et des EPCI pour la gestion de l'éclairage public (fct.inv., DT-DICT), le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, GNVoubio-GNV.
 - Soutien au développement des EnR.
 - Soutien aux CEP concernant la mise en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine communal et intercommunal.
-

7. Point d'information – Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDEnR)

Objectif : disposer d'un outil pour coordonner la planification énergétique et élaborer un mix énergétique local et décarbonné.

Enjeux : l'indépendance énergétique, la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la dépense publique, le développement économique et l'aménagement du territoire.

Les projets en cours ou à venir du département transitions énergétiques, **productions d'énergie**,

Objectif: **déployer 4 ombrières photovoltaïques** autoconsommation individuelle (ACI) et collective (ACC), Aquabulle (ACI 84%), piscine St Nicolas (ACI 99%), Loiron (ACI 17%) et La Gravelle (ACI 41%).

• **Puissance totale: 849 kWc.**

• **ACI: 56% de la production / ACC:35% de la production**

• **91% de la production autoconsommée.**

Enjeux: diminuer les charges de fonctionnement liées aux dépenses énergétiques et de respecter les exigences réglementaires du Décret Tertiaire.

8. TEM – projet Délibération – Renouvellement de la convention de partenariat soutien aux CEP maîtrise de l'énergie du patrimoine bâti communal et intercommunal,

• Périmètre : prestation de soutien au Conseillers en Energie Patrimoine (CEP) concernant la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics communaux et intercommunaux.

• Coût de la prestation annuelle : **8 250 € TTC**

Gestion des Déchets

9. Rapport annuel 2024,

Forte baisse de la production d'OMR: -5% (1000 t en moins à collecter et traiter)

Une forte **augmentation de la collecte sélective** des emballages ménagers (+4%)

Forte augmentation des dotations en composteurs individuels: 2 432 nouveaux foyers équipés

Forte augmentation des composteurs partagés: 34 installations

Forte baisse du TV en déchèteries (-21%): 1 185 t détournées de l'enfouissement

92% des déchets sont valorisés (incinération, recyclage et compostage), **contre 86% en 2023. Perspectives 2025 :**

1.Optimisation du réseau de déchèteries à travers la réalisation d'un schéma directeur des déchèteries de l'agglomération

2.Avancement dans le projet de réalisation de la déchèterie de Laval,

3.Lancement de l'étude portant refonte de la redevance spéciale,

4.Optimisation des circuits de collecte suite à la mise en place de la C0.5,

5.Poursuite de la politique de déploiement des aires de compostage partagé,

6.Étude d'opportunité de mise en place d'une brigade verte pour lutter contre les dépôts sauvages.

10. Subvention pour extension **des locaux d'Emmaüs**,

Acteur local de l'économie sociale et solidaire, Emmaüs emploie 78 personnes en précarité. Il est soutenu par 380 bénévoles dans son engagement social et environnemental.

Acteur de l'économie circulaire et du réemploi, 3 200 tonnes par an d'objets reprennent une deuxième vie.

Environ 5 000 personnes visitent la ressourcerie de Laval en un week-end.

Partenaire historique de Laval Agglomération, Emmaüs participe à l'action de prévention à travers les points réemploi déployés sur l'ensemble des dix déchèteries du territoire.

C'est également un des acteurs clés pour la mise en place de l'expérimentation de la matériauthèque (Réemploi de matériaux de bricolage) sur la déchèterie de Saint-Berthevin, en partenariat avec le CD53.

Projets de l'association :

Actuellement la ressourcerie de Laval comporte un espace de 3 260m² (dont 600m² en location).

L'association a acheté en 2024 le bâtiment mitoyen pour 1,4 million d'€ (2 000m²) pour:

☐ Répondre aux enjeux environnementaux de réduction des déchets en augmentant ses capacités de réception des objets réemployables (+15%, soit 1 150t/an à terme),

☐ Ouvrir l'espace à d'autres associations pour la création d'ateliers d'Up cycling à travers la coopération.

☐ Développer de nouvelles filières REP à travers la mise en place de bennes dédiées

☐ Augmenter l'espace dédié aux ateliers pour optimiser la réparation,

☐ Augmenter les capacités de lutte contre la pauvreté par l'accueil et l'accès aux biens à des prix bas.

☐ Améliorer les conditions de travail des salariés et bénévoles.

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séances du 06/05/2025,

1- Département Culture pour tous

Fonds d'aide pour animations culturelles touristiques (FACT). Affectations 2025 Les crédits inscrits au budget 2025 s'élèvent à 47 500 €. Cette somme est répartie entre les associations suivantes :

Mayenne Culture — Les Nuits de la Mayenne : 19 300 €

Réseau Chainon — Festival du Chainon Manquant : 19 000 €

FAL— Spectacles en Chemin : 1 060 €

Association "In Paradisum" : 6 000 €

Association "Pléiades 53" : 1 000 €

Les Amis de Clermont : 1 000 €

2- Conservatoire à Rayonnement Départemental:

Ateliers de Pratique Artistique, Théâtrale, Danse et Modèles vivants conventions Laval Agglomération 2025/2026

LE 40 : Contrat de mandat entre Laval Agglomération et Laval Mayenne Aménagement (LIVIA) maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération : aménagement d'un espace à vocation de petite restauration, dans l'espace de la Microfolie. En novembre 2024, Laval Agglomération a sollicité LMA pour réaliser une étude de faisabilité du projet de création d'un espace de restauration. Montant inscrit au budget 2025 pour le projet de création d'un espace restauration au Quarante : 80 000 €

Estivales 2025 : Programmation : Les Estivales 2025 se dérouleront tous les vendredis, à 19 heures, du 18 juillet au 29 août sur 7 communes de Laval Agglomération : Châlons du Maine, L'Huisserie, Saint Pierre la Cour, Montjean, Laval, Saint-Quen-des-Toits, Louverné.

Séance du 10/06/2025,

1- Département Culture pour tous

Convention de partenariat entre le Zoom et Laval agglomération ; proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 201 700 € pour financer les animations et les actions portées par l'association. Fonds d'aide pour animations culturelles touristiques (FACT)

POC POK Fonctionnement subvention 2025 : Avenant 1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite entre POC POK-6PAR4, le Département de la Mayenne, l'Etat et Laval agglomération (2025-2028) : le montant de la subvention supplémentaire pour 2025 inscrit au BP 2025 s'élève à 15 500 €.

Association POC POK : Convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'année 2025. Dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », le versement d'une subvention d'investissement à l'Association POC POK pour le 6PAR4 concernant l'acquisition de matériel son et lumière, d'un contrôleur vidéo, d'un canapé pour la loge d'artistes, d'un rack, étagères de stockage pour la salle, d'un lave-verre pour la salle et d'un véhicule. Inscription au budget primitif 2025 de 15 000 € pour une subvention d'investissement.

RESEAU LA BIB : La saison culturelle du réseau des bibliothèques de l'agglomération s'organise autour d'un temps fort à l'automne, mais également toute l'année. La saison culturelle 2025-2026 s'inscrit dans les axes du Projet Culturel de Territoire 2023-2027. Les objectifs culturels 2025-2026 aborderont, entre autres, les prismes suivants : transition écologique, mobilité, égalité hommes-femmes, santé, société, inclusion et numérique. La programmation de ces actions sera réalisée dans la limite du budget alloué par le Conseil Communautaire au titre de la saison 2025-2026. Soutien du Conseil départemental à hauteur de 7 000 € dans le cadre de la convention culturelle départementale.

Automne des bibliothèques 2025 : transition écologique et mobilité douce. Budget 12 000 €. 12 communes avec 12 bibliothèques du réseau La Bib. Projet d'un spectacle musical itinérant pour adultes (dès 8 ans) La part des choses de la Compagnie Bretelle et Garance ainsi que des ateliers de pratiques vocales. Pour information, Prix du roman jeune : budget de 12 000 € ; selon le calendrier des auteurs les rencontres auront lieu dans les bibliothèques de l'agglomération d'avril à juin la ville de Bonchamp fait partie du projet 2026

Lire aux petits : budget 3 000 €. Intervention dans les bibliothèques de janvier à décembre 2026.

Reflets du cinéma, partenariats, projets exceptionnels, one shot : budget 8 700 €. Développer une programmation en partenariat avec les acteurs locaux et les structures culturelles du territoire sur des thématiques communes et être en résonance avec l'actualité sociale et culturelle.

BDM : auteurs/illustrateurs prix Bull Gomme : Budget 3 600 €. 10 à 12 rencontres dont une pour la bibliothèque de Changé qui reçoit le lauréat de l'année précédente financement 100 % agglomération. Le public concerné 7-12 ans (scolaires).

BDM : actions culturelles : budget 700 € (prise en charge du cachet artistique de la Compagnie). Permettre un temps de rencontre privilégié entre de jeunes artistes musiciens et le public du territoire.

Bib'n roll 2025-2026 : budget 6PAR4. Le 6PAR4 s'est associé aux bibliothèques de l'Agglomération pour y faire résonner les musiques actuelles dans ces lieux culturels.

Festival Pupazzi (marionnettes) : budget du Théâtre de Laval (3 886 € en 2024). Du 29 octobre au 1^{er} novembre 2025. Pas de spectacle à Bonchamp cette année.

Saison culturelle du QUARANTE de Laval agglomération : Programme d'actions culturelles du 8 septembre 2025 au 3 juillet 2026. Différents événements : festivals, journées thématiques.

Présentation de l'outil de communication EAC (Education artistique et culturelle).

VI - SPORTS

Élu(s) siégeant : Jérémy LEROUX, Patricia CHOPIN

Séances des 06/05 et 10/06/2025, pas de compte-rendu

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élu(s) siégeant : Josiane CORMIER

Séances des 23/09, 21/10, 13/11, 20/02, 11/03, 07/04, 05/05 et 10/06/2025, pas de compte-rendu ou pas de séances

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élu(s) siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 14/05/2025,

FINANCES

- 1- Affectation des résultats 2024 (avec reprise en B.S.).
- 2- Budgets Supplémentaires 2025

- a. Fonctionnement : correction des subventions d'équilibre aux B.A (notamment BA déchets : résultat 2024 suffisant ne nécessitant plus de subvention d'équilibre pour 2025)
 - b. Réintégration du prélèvement fiscal prévu au BP 25 et finalement abandonné dans la Loi de Finances définitive (1,4 M€) ; en revanche inscription de 538 k€ selon nouveau dispositif.
 - c. Le budget total consolidé 2025 passe à 126 M€ (+15% par rapport au BP), avec un emprunt cible à 6 M€.
- 3- Actualisation/Création APCP : les projets d'investissements nécessitent des actualisations de montant dont Fonderie de Port-Brillet (+1,42 M€), programme bus électriques (+712 k€), Usine des Eaux (+1,2 M€), Réhabilitation ZI Touches (-760 k€), Echangeur autoroutier (+420 k€),
- 4- Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables (15 k€ environ),
- 5- TEOM : suppression des zones de perception (conséquence fin de période lissage ex CCPL),
- 6- Garanties d'emprunts : 3 projets Méduane (Louvigné + 2 au Gué d'Orger) + programme ADOMA au Bourny (résidence sociale de 55 logts + pension de famille de 25 logements).

RESSOURCES HUMAINES

- 7- Validation de la mise à jour du tableau des emplois permanents
Récapitulatif des évolutions de TEP : - 14 transformations : 1 concernant un poste mutualisé - 9 créations : 8 sur les budgets annexes
Coût en année pleine : • -155,6 K€ au budget principal • + 163 k€ au budget Eau • + 163 K€ au budget Assainissement
Remboursement part Ville / postes mutualisés : -37 k€
- 8- Evolution part. employeurs aux repas FJT des agents : adaptation convention FJT
- 9- Emploi non permanents pour accroissement temporaire d'activité : délibération générale (selon la loi) pour cadrer les recrutements dans la limite de 70 postes non permanents.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 10- Bilan de la Mutualisation 2024
2024 a été la première année avec application des nouveaux critères (périmètre, répartitions) : le bilan final est conforme aux prévisions soit un total de charges mutualisées de 13 775 k€ et une répartition de la charge nette 46% Agglo : 52% Ville Laval et 2% CCAS. Approbation des décomptes de la facturation finale et du solde à régler par la Ville de 1 391 k€.
- 11- Fonds de concours 2024 : 2 dossiers présentés : LOUVERNE et BONCHAMP
- 12- Nouveau Fonds de Concours Santé : pour aider les communes de L.A. dans leurs investissements structurants pour les professionnels de santé, mise en place d'un fonds d'1 Million d'Euros pour la période 2025-2027. Définitions des règles (100 k€ maxi par projet/plafond aide 25% du projet/ plafond aides publiques totales 50% du projet). Conditions d'attributions et transparence des loyers pratiqués. Attribution selon l'arrivée des dossiers sans priorisation.

INFORMATIONS DIVERSES

- 13- Mission de correction d'anomalies fiscalité des locaux commerciaux : CR des anomalies de base fiscale suite aux travaux du Cabinet consultant : globalement pour 2024 un montant de 81 k€ de produits fiscaux a été constaté (pour Bonchamp 1 955 €).
- 14- Projet de souscription Titres participatifs MAYEN HABITAT : afin de renforcer ses Fonds Propres (et d'améliorer ainsi son accès au Crédit), MH propose une souscription de titres de 3 M€ dont 1,5 M€ pour Laval Agglo et 1,5 M€ pour la Banque des Territoires. Ces titres porteraient dividendes (cf formule entre 2et 3% an) et seraient remboursés dans 15 ans au plus tard. Financièrement neutre pour L.A. (taux prêt sensiblement équivalent au rendement).

IX - CONSEIL D'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu délégué : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 12/06/2025,

- Modification du référentiel des agents de droit privé
- Étang de la Forge à Port-Brillet – Propriété et Gestion du clapet
- Mise en place de la télé relève

Projet de réaliser cette mise en place en 8 ans (300 k€/an), en commençant par Changé et Saint-Berthevin qui ont déjà une autre télé relève, Bonchamp de vrai être concerné en 2030

- Compte Administratif 2024
- Terrès de sources (eau, air, agriculture bio) : projet Life / Groupement de commandes
- Points divers

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

- **Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales** : compte-rendu du conseil municipal des jeunes du 25 juin. Relais Petite Enfance : recrutement effectué. CTG : réunions de travail de Laval Agglomération terminées.
- **Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports** : compte-rendu de la commission Sports du 26 juin. Prochaine réunion le 4 septembre.
Urbanisme : état d'avancement des opérations en cours :
 - Sanitaires du centre-ville : modification de l'orientation de la porte pour une livraison en octobre.
 - Quartier des fleurs : début de la pose des pavés.
 - Résidence les Rosiers : arrive au terme de la consultation.
 - Maison médicale : réunion la semaine prochaine avec les médecins pour présentation du projet définitif.

Monsieur PERRIER : est-ce qu'il serait possible d'avoir un point financier sur la maison de santé.

Monsieur TRIQUET : le seul retour que nous avons sur les subventions demandées est la DETR avec 98150 € attribués contre 270 000 € sollicités. Nous avons également une demande en cours auprès de l'ARS et le fonds de concours de Laval Agglomération. Le solde sera financé par emprunt et les loyers devront couvrir cet emprunt.

Monsieur PERTHUÉ : où en est le chauffage de l'école maternelle ?

Monsieur POISSON : je ne sais pas, je n'ai pas eu de nouvelles informations.

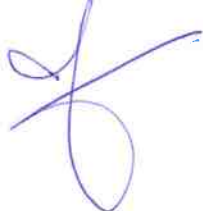
Monsieur MORIN : le passage piéton sur la RD est toujours resté en phase d'empierrement.

Monsieur POISSON : effectivement, l'aménagement de la voie n'est toujours pas abouti.

Monsieur PERTHUÉ : comment a été gérée la vague de chaleur pour les écoles ?

Monsieur POISSON : les classes équipées de nouveaux rideaux sont assez satisfaites. J'ai proposé également la salle G et les Angenoises. Les classes de grande section se sont installées à Graine de Malice.
- **Commissions Culture-vie associative-communication** : compte-rendu de la réunion communication du 11 juin.
- **Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération** : Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Réunion en Préfecture la semaine dernière sur la participation citoyenne. Journée citoyenne le 4 octobre 2025.
- Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 16 septembre 2025 à 20H30.
- La séance est levée à 21H25.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

